



Paiement des indemnités de licenciements

Par Frame56

Bonjour

Mon employeur (Société Anglaise basé en France) a déposé le bilan.

Résultat tout le monde licencié et payé par l'AGS

Malheureusement il y a un plafond

Mon montant hors plafond devient donc une créance

Dans quel ordre sont payés les créances (remboursement AGS, Frais des tribunaux ,reste des frais de licenciements,fournisseurs etc.....

Merci de votre aide

Cordialement

FrancisMeunier

frame.meunier@yahoo.fr

Par NelsonG

Bonjour,

Comme vous le savez surement, lorsque votre entreprise dépose le bilan, les AGS peuvent vous permettre de percevoir les créances résultant de la rupture du contrat de travail par l'administrateur (salaires, congés payés, indemnités de fin de contrat).

L'AGS garantie le paiement de ces sommes et donc vous ne rentrez pas dans les créanciers pouvant ne pas être remboursé.

Bonne soirée !

M. Nelson Guil

Juriste

[url=https://www.avostart.fr/]www.avostart.fr[/url]